



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 27/05/2025

ID : 040-214001554-20250523-250523H1648H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 23 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de Thierry GALLEA, Maire.

Date de la convocation : mardi 20 mai 2025

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Chantal GARROUSSIA, Carine DUPUY, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Pouvoirs :

Véronique MORA a donné pouvoir à Chantal GARROUSSIA; Cédric CHATON a donné pouvoir à Isabelle DARRICAU; Pierre SANCHEZ a donné pouvoir à Marine FOURGS

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 3

Votants 15

N° DEL20250523-009

**DEMANDE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE LANDES NATURE
POUR LE PROJET DE VIDEO PROTECTION**

M le Maire présente le projet de mise en place de la vidéo-protection de Linxe.

En vue de la finalisation de ce programme, la Commune de Linxe souhaite solliciter une aide financière de la Communauté des Communes Côte Landes Nature au titre du fonds de concours.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention se décompose comme suit :



PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Montant	Taux
Fonds propres de la Commune	47 928.32€	44.62%
Sous-total autofinancement	47 928.32€	44.62%
FEC département	11 573.12€	10.77%
Fonds de concours CC CLN	47 925.00€	44.61%
Le montant maximum du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée par la commune de communes, hors subventions,		
Sous-Total subventions publiques *	59 498.12€	55.38%
Total H.T.	107 426.44€	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ADOpte A L'UNANIMITE**, :

ARTICLE 1 -

- **ADOPTER** l'opération de création de la vidéo-protection et les modalités de son financement

ARTICLE 2 -

- **APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ;

ARTICLE 3 -

- **S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

J. DESBIEYS

Thierry GALLEA